CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semaine courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en publie pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront annoncés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement repassé.
1 septembre—

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures ; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
10 juin— No. 27, rue du Camp.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
10 juin— No. 27, rue du Camp.

WM. BAGLEY, président.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison : il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits susnommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
10 avril— Rue du Camp no. 27.

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les mardis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons arrangements, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

AVIS.

A vendre ou à prêter, le Steam-Boat neuf le DELTA, capt. Sheridan, maintenant dans le fleuve, du port de environ 100 tonneaux s'adresser à bord au capitaine, ou à Mrs B. Morgan et J. Davis. Ils préviennent les constructeurs de Steam-Boat qu'ils désirent faire construire à Mandeville un Steam-Boat dont le bois devrait être de qualité supérieure. 29 oct.

POUR LE HAVRE.

Le brick PLEIADES, capitaine Robinson, (A No 1,) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à

1 nov J. MAGER.

POUR TAMPICO.

La goelette fine voilière DORCHESTER, capitaine Salvi, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

30 oct M S CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe NORTH AMERICA, doublé et chevillé en cuivre, capit. Caleb Heath, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. ST. GEORGES,
22 oct rue St. Louis, No. 78

POUR APALACHICOLA.

Le brick DURANGO, capitaine S. Shannon, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

E. W. GREGORY,
28 oct 66, rue de Chartres

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier PETRONILO, capitaine Rutiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

27 oct GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mestico espagnol SANTIAGO, capitaine Iseru, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

24 oct J PRATS & FILS.

POUR LA MOBILE.

La goelette FANCY, capitaine W. Andrews, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 14, ou à

E W GREGORY,
23 oct 60, rue de Chartres.

Pour La Mobile & Apalachicola.

La belle goelette EMBLEM, capitaine Baker. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bout du Rail Road, ou à

E W GREGORY,
23 oct 60, rue de Chartres.

A VENDRE.

Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux mesurant régistré, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à

18 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse de Orléans, s'est adressé à moi, pour annuller un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente quatre, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme sécurité ;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

GEORGE EUSTIS,
18 oct—80 Secrétaire d'Etat.

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.

No. 72, rue du Camp, au-dessus de l'Imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait des grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, memorandums, &c., relliés dans le meilleur genre. Il raye et relie des livres en blanc, d'après le goût des personnes, et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage. 28 oct—

Etablissement pour ventes de Marbres et Mantelets de Cheminées.

HENRY HUNT & Co., informent le public, qu'ils pourvoient leur établissement pour la vente des articles ci-dessus, et tout ce qui y appartient, tels que granit, pierres de poncs, &c., et ils sollicitent l'attention du public. Ceux qui auraient besoin de ces objets, feraient bien de ne pas acheter avant l'ouverture de l'établissement des susnommés, qui aura lieu sous le 1er. décembre.
24 octobre—

VENTES A LICENCAT.
PAR HEWLETT & BRIGHT.
Succession de Frederick George Bohme.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 Octobre 1834, il sera vendu à l'encan, le Mercredi 26 de Novembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte de ladite succession, les biens ci-après décrits ; savoir :

La moitié indivise

D'un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Delue et Duplantier ; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus.

La moitié indivise

D'un autre Lot de Terre dans le faubourg Lacourse, ayant 60 pieds de face à la rue Erato, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues des Nayades et Prytanée, ensemble, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque. Les actes de vente aux frais des acquéreurs.

Aussi :—Deux Actions de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, et dix Actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans. Conditions :—Comptant. 6 octobre

PAR TRICOU & CANONGE.

EE vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au café de la Bourse de Hewlett, le samedi 22 Novembre 1834, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Tricou.

1o. Une esclave nommée Victorine, mulâtresse âgée de 15 ans, domestique.

2o. 4 actions dans le fonds capital de la compagnie de la presse à coton à vapeur de la Levée, payées en plein.

3o. 9 actions dans le fonds capital de la même compagnie, sur lesquelles il a été payé une somme de $1460.

Conditions : L'esclave payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'esclave.

L'acte de vente sera passé devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque les billets auront été délivrés au notaire et approuvés par les vendeurs.

Les actions payables comptant, les 9 actions seront vendues en seul lot ; et l'acquéreur se chargera de payer trois billets qui sont dus sur ces 9 actions à la compagnie, de $270 chacun, dont l'un échoiera le 7 février 1835, l'autre le 7 août 1835, et le dernier le 7 février 1836. 17 oct

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi prochain, 6 novembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

Le nègre Andrew, âgé de 20 ans, ayant travaillé deux ans dans une forge, garanti des vices et maladies rédibitoires.

Les conditions seront connues au moment de la vente. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett.

1o. Un Terrain, situé à l'encognure des rues St. Pierre et des Remparts, ayant 32 pieds sur la rue St. Pierre, et 95 pieds sur la rue des Remparts, sur ce terrain se trouvent deux maisons dont une à étage, avec leurs dépendances, le tout en briques et couvert en ardoises. Cette propriété est sujette à une rente annuelle de $70 en faveur de la corporation ; les banquettes du côté de la rue des Remparts sont dues à la corporation et sont à la charge de l'acquéreur.

2o. Un Lot entier No. 13, du plan de M. J. Pilié, du 15 février 1832, situé au faubourg Washington, faisant face aux rues des Bons Enfans, Lesseps, de France et Morales ; cet îlet est entouré de pieux debout et est établi en jardin potager.

3o. Quatre Terrains Nos. 428, 429, 464, et 467, de l'îlet 48, situés au faubourg Marigny, près du Canal St. Bernard, faisant face aux rues Annette et St. Avid. Les trois premiers ont 60 pieds, sur 120, et le dernier 60 pieds, sur 150 ; le terrain No. 429, fait encognure aux dites rues.

4o. Quatre Terrains contigus, situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'îlet No. 2, au plan soussit de M. J. Pilié, faisant face au fleuve, ayant une levée très large et une bonne batture, ce qui les rend particulièrement propres à y faire le commerce de bois en grand. Ces terrains ont ensemble 160 pieds de face au chemin, sur 209 à 220 pieds de profondeur, mesure anglaise, le terrain No. 1, fait encognure à la rue Lesseps et au chemin public ; il se trouve sur ces terrains diverses bâtisses telles qu'étable, cases à nègres, etc. Cette propriété est louée $1200 par an, pour trois ans à partir du 1er février dernier et est vendue sujette à ce bail.

Conditions : Payables, à 1 an de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente par O. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1 nov

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu lundi, 10 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

15 Esclaves des deux sexes. Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1 nov

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mardi, 11 de Novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, les Esclaves ci-après désignés, depuis long tems dans le pays, et tous garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté Lémon ; ils ont été employés, pendant deux ans, dans un chantier de bois de construction.

Brutus, âgé de 28 ans, bon sujet, d'un caractère doux, bon bucheur et scieur ; Prince, âgé de 35 ans, bon sujet, bucheur et scieur, excellent nègre de champ, propre à tout, apt aux travaux d'une habitation, ayant été commandeur ; Noel, âgé de 34 ans, bon sujet, d'un caractère docile, bon bucheur et scieur ; Pompée, âgé de 28 ans, bon sujet, bon cocher et domestique de maison, bucheur, scieur et charretier ; Jefferson, âgé de 24 ans, bon bucheur, scieur et charretier, très-intelligent ; Lémon, âgé de 34 ans, cocher et peintre, ayant été deux fois marron.

Conditions :—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de vente seront passés pardevant M. L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Canonge, juge par int James Roach vs. ses créanciers (pour attermoiement).—Sur la lecture et enrégistrement de la pétition et la cédule dans ce cas, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, mercredi, 12 novembre prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et que pendant ce tems là toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 13 octobre 1834.
16 oct—2ps F. BUISSON, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Canonge, juge par intérim—No 7752—James S. Shaw contre ses créanciers.—La cession de propriété par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, le 17 novembre prochain, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et que pendant ce tems là, toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que C. Rosalius avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 15 octobre 1834.
16 oct—11,2ps P. A. GUYOL, dép. greff

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. J. F. Canonge, juge par intérim—No. 7754—Jacques E. Lorailhe contre ses créanciers, pour un attermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et la cédule dans ce cas ; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, mercredi 12 novembre prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et que pendant ce tems là, toutes les poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du greffier, 13 octobre 1834.
15 oct—2ps F. BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—13 octobre 1834—No. 7751—Michael Halphen contre ses créanciers—La cession de propriété par le pétitionnaire étant acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers, ait lieu le 5 novembre prochain, en l'étude de Louis Féraud, notaire public, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et sa propriété soient suspendues.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 13 octobre 1834.
15 oct—2ps P A GUYOL, députe greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—30 Oct 1834—Jh. Aristide Delvaille contre ses créanciers—No 7736—Sur motion de M. A. Magnin, avocat de l'insolvable, informant la Cour que dix jours s'étaient écoulés depuis l'enrégistrement des délibérations des créanciers dans cette affaire, il est ordonné que toutes personnes y intéressées, dédaisent, le Lundi 10 Novembre prochain, ou avant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 30 Oct 1834.
31 oct—3,10j F. BUISSON, Dép Gref.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre du fieri facias à moi adressé par l'honorable M Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 24 Novembre 1834, à midi, le nègre esclave nommé Jean Jacques, saisi à la poursuite de J Ollié. Conditions—Comptant. [24 oct] B BEAUREGARD, maréchal

Sucar contre Pascal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le 2 Novembre 1834, à 4 heures p m., 8 feuilles de Tolle, 9 feuilles de Ferblanc, 56 Pots de Ferblanc, saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant.

24 oct B BEAUREGARD, maréchal

Mary Mourer, épouse de Joseph Korner vs Joseph Korner

Le maire et les aldermen vs le même.

EN vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. M. Blache, juge président et M. Grivot, juge conseiller de la cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi 22 novembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues Chartres et St.-Louis, un Terrain situé au faubourg Annonciation, dans l'ilet No. 16, et sous le No. 6. rue St.-Jacques, entre St. Jean Batiste et Religieuse, mesurant soixante pieds de face à la rue St.-Jacques, sur cent vingt pieds de profondeur, apert le plan de la banlieue supérieure. Saisi pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conditions : comptant.

18 oct B. BEAUREGARD, Marshall.

Angelo Gochi vs. Jean Sapro, la goelette Pocahontas et ses propriétaires; L. Kelly vs. les mêmes.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi 20 novembre 1834, à midi, la goelette POCAMONTAS, ses agrès et apparaux, maintenant amarée au Bayou St. Jean, près du pont. Conditions: comptant.

16 oct B. BEAUREGARD, marshal.

Joseph Pilié contre Magdelaine Hardy.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres ; le 17 Nov., 1834, à midi, un certain Lot de Terre situé dans les dernières de cette ville, dans l'ilet formé par les rues St. Louis, Robertson, Conti, et Villeré. Ledit Lot désigné par le No. 2, et mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine, borné d'un côté par le terrain No. 1, sur l'autre côté par le No. 3, et dans la profondeur par le No. 23, apert un plan fait par Jh. Pilié, voyer de la ville, et déposé dans l'affaire de L. T. Caire, notaire public. Ledit lot de Terre fait partie d'un terrain désigné par le No. 2, dans l'ilet No. 34 apert un plan fait par le voyer de la ville le 25 Février 1826 et déposé dans l'office de F. de Armas, notaire public.

Conditions de la vente :—L'acquéreur devra fournir son billet endossé à la satisfaction du maréchal pour la somme de $150 payable le 17 janvier 1835 et la balance payable comptant.

13 oct B. BEAUREGARD, maréchal.

J. Sevegnes vs. Jean Barthett.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le mercredi, 26 novembre 1834, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, deux certains terrains, situé dans le faubourg Marigny, et désignés par les Nos. 2 et 5, dans l'ilet No. 97, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue des Français, sur 100 pieds de profondeur, le lot No. 5 forme l'encognure de la rue de la Vertu, apert un plan déposé au bureau du marshal, saisis pour satisfaire le jugement rendu contre le défendeur. Conditions comptant.

27 oct B. BEAUREGARD, maréchal.

Patk. Farnan contre John Orr.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Shamburg, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, rue Gravier, dans le terrain de M. Montgomery, le 4 novembre 1834, à 4 heures de l'après-midi, un lot de sable, saisi dans cette affaire.

Conditions—Comptant.

25 oct B. BEAUREGARD, marshal

Victor Doorniek vs. Mde. Milbroux.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J N Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, le jeudi 27 novembre prochain, à midi, un certain Lot de Terre, situé au faubourg Trémé, mesurant 56 pieds de face à la rue des Remparts, sur 46 pieds de profondeur, entre les rues du Bayou et Quartier, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: comptant.

26 oct B BEAUREGARD marshal

EN vertu d'un ordre de alias fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 11 novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, vis à vis la rue St. Louis, une chaloupe, saisie à la poursuite de J. Allen.

Conditions : comptant.

29 oct B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, et par le consentement de MM. W. Hoffman et C. Paulding, créanciers hypothécaires, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi 6 novembre 1834, à midi.

Le bateau à vapeur BEAVER, maintenant amarré au chemin à coulisse dans le port Ponchartrain, saisi à la poursuite de Allen.

Conditions : Comptant.

29 oct B. BEAUREGARD, marshal

Ramon Vionnet vs. Morel.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanauville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le lundi 10 novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, 1 lot d'habillements, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

29 oct B. BEAUREGARD, marshal

A G Cochran vs. Brady h. de c. l.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le lundi, 10 novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

29 oct B. BEAUREGARD, marshal

G. J. Pilié vs. Jn. Bofil.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honble. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, J'exposerai en vente publique ; le Mercredi 19 Novembre 1834, à midi, à la bourse Hewlet, encognure des rues de Chartres et St. Louis, deux terrains désignés par les Nos. 8 et 9, dans l'ilet formé par les rues St. Louis, Conti, Villeré et Robertson, mesurant chacun, 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis sur 150 pieds de profondeur, le terrain No. 9 forme l'encognure des rues St. Louis et Robertson, sur laquelle rue il mesure 195 pieds.

Cette criée étant la seconde et dernière, les dits lots de terre seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, payables à 12 mois de crédit, en un bon avec bonne et valable caution, portant un intérêt de 5 pr ct. par an jusqu'au paiement final et hypothèque sur la propriété vendue.

4 nov B. BEAUREGARD, marsh.

W J Whiting vs. Jacob Moses.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi, 14 novembre 1834, au magasin d'encan de MM. Whiting & Fernandez, un lot de bijouterie, saisi dans cette affaire.

Conditions : comptant.

31 oct B. BEAUREGARD, Marshall.

GERMAIN DUCATEL

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de marchandises les plus nouvelles, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables, et consistant en soieries de toutes couleurs, chalis, mérinos français couleurs assorties, indiennes françaises, étoffes nouvelles pour robes de soieries et de promenade, mouchoirs batiste à ourlet, brodés, unis et avec vignettes en couleur, ceintures, châlis de toutes les nuances, écharpes, gants de peau, gants de soie, noire et en couleurs, soie de batiste brodés pour dames et enfants, bas de soie et de fil d'écosse unis et brodés, dentelles, satins de toutes couleurs, écharpes, voiles et mantelets en blonde, palatines, mantaux en drap et en mérinos, unis et brodés, habillemens de drap pour enfans, mousselines, coiffures de bal, bonnets pour enfans, chapeaux pour dames et pour enfans, corbeilles de mariage, poupées habillées, 6 trousseau, châles angola, alépines, franges, tabourets, meubles, glaces, lustres, pendules, vases à fleurs, gravures, candélabras bronze doré, plaques, flambeaux, cristaux, argenterie, porcelaine, diamants, bijoux fins, bijoux dorés, et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. 1er nov—3

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encognure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—3m

TRAITES sur France, à vendre rue de l'Hôpital au consulat de France. 6 août

ENCORE UN PROGRES.

Phosphorus.

EN annonçant une nouvelle méthode curative des Ulcères, Ecrouelles, Cancers, etc. nous ne cherchons pas à nous cacher combien peut dabord sembler incroyable ce nouveau progrès. Cette guérison de maladies devant lesquelles l'art de la médecine a toujours échoué : car, quelques palliatifs insignifians pour les scrophules ; et, pour les cancers, une opération cruelle, qu'un malade sur vingt, peut à peine supporter, voilà jusqu'ici, ce que la science a pu trouver ; et à voir sa complète impuissance, on devait croire qu'il était impossible d'aller au delà.

Mais le temps marche pour toutes choses, tandis que les peuples avancent d'un pas de géant dans la civilisation et le bien-être ; que chaque jour la liberté détruit une barrière, établit un principe utile, le reste, de plus ou moins près, suit la course ascendante, tantôt secondé par le hazard, tantôt par le travail ; et ce qu'on réputait impossible, ne devient plus qu'un fait de la dernière simplicité.

Eh bien ! autant nous en est arrivé : beaucoup de hazard d'abord, du travail ensuite, voilà ce à quoi nous devons cette nouvelle méthode, que nous n'avons pas balancé à mettre au jour, encouragé que nous l'avons été par des expériences heureuses et fréquemment répétées, et par l'espérance, disons-mieux, par la certitude d'être utile.

Oui être utile, c'est là notre première ambition. Pourquoi n'aurait-on pas fui dans nos paroles ? un journal parlant de notre annonce, s'exprimait dernièrement ainsi :

" Essayez-donc du nouveau moyen, vous surtout malheureux malades, affligés de plaies que la science médi. " cale ne peut fermer, et qui n'avez en perspective qu'une " vie de paria, ou une mort horrible et bien avant le terme " que la nature semblait vous avoir d'abord fixé ! essayez-" le : qu'avez-vous à compromettre ? votre or ? on ne vous " le demande point, quoiqu'il arrive ; on ne vous dit pas : " prenez ceci, payez ; le reste à la grâce de Dieu. Crain-" driez-vous pour votre santé ? elle ne saurait devenir pire, " et vous auriez du moins tenté la dernière chance qui " vous reste ; chance qui, si nous en croyons l'assurance " qu'on nous en donne, et à laquelle nous ne pouvons " nous empêcher d'ajouter foi, ce ne sera pas sans succès.

Nous n'ajouterons rien à ces paroles.

NOUVELLE METHODE CURATIVE
DES
DARTRES, CHANCRES, ULCERES, ÉCROUELLES, CANCERS
Et de toutes les plaies soit anciennes, soit récentes, ou déclarées incurables.

Il n'est exigé de rétribution que des malades guéris.

CONSULTATION ET PANSEMENT :

Tous les jours de 10 heures à 1 heure après-midi, et de 4 h. à 6 h. du soir.

CHEZ MONSIEUR A CREBASSOL

Rue St. Philippe, No. 113, entre Bourbon et Dauphine.
1 novembre—4

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre ; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries ; le décor dans toute son étendue ; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. 24 oct

EXTERNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,
Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, mettra parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :

La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES :

Piano,	$10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Dureau et J. B. Labranche.

AVIS aux personnes qui désireraient acquérir en peu de tems et à peu de frais, le talent indispensable d'une belle écriture.

Mr. DUCHESNE DUVERNAY, professeur de Calligraphie, arrivé récemment de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il s'engage de reformer en 25 ou 30 leçons au plus, l'écriture la plus incorrecte, pour peu que l'élève réponde à ses soins.

Il fait remarquer, que la supériorité incontestable de sa méthode sur l'ancienne, résulte de la simultanéité du mouvement du poignet avec celui de l'avant-bras, dont la coopération habilement ménagée, accélère beaucoup les progrès.

Aujourd'hui que le talent de bien peindre est indispensable pour tout homme ; c'est un moyen d'avancement, et quelquefois d'existence. Que de gens ne vivent que de leur plume ! dans les hautes conditions le griffonnage est regardé comme un signe de négligences et de défaut d'ordre : c'est donc une nécessité d'acquérir au plutôt cette facile recommandation, et cette ressource assurée dans le malheur, surtout quand les moyens sont aussi simples qu'expéditifs.

Et ici point de nouvelle surprise à craindre d'un faiseur charlatanisme, point de vaines promesses, rien qu'on ne tienne, le professeur fort de ses nombreuses expériences, garantit un plein succès.

Il tient deux cours, l'un à 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi et l'autre à 5 heures de soir jusqu'à 8. Le premier sera consacré exclusivement pour les Dames et le second pour les Messieurs. Et il donne des leçons dans les pensionnats, ainsi qu'à domicile.

Note, le prix du cours de 30 leçons, est de $15.

Son Académie, est rue St Pierre, No. 158, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 OCTOBRE 1834. 15 oct—1m

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, les articles suivants, qu'il offre à vendre à des prix très modérés ;

Huile d'anis, do. de menthe; do. de rose, do. de sabine, do de romarin, do de néroli, do de girofle, do de canelle, do de Lavande; eau de fleurs d'orangers en flacons, seringues à soi-même, demi seringues, do à injections, racine d'althea, de rhubarbe, de rhathenia, de badiane, d'épées, de calchique, d'angélique, de colombo, de gentiane, de reglisse, de jalap, de tormentil, de polipodium, gomme arabique, d'asafœtida, de sénégal, de copal, d'éleine, de galbanum, de kino, de mast